

## Compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2022

Le conseil municipal et les membres du CCAS ont été convoqués à 14h pour traiter l'ordre du jour comprenant essentiellement la validation des budgets communal et CCAS.

Elus présents : le maire Roger Ribaud, Gaëtan Flamme (CCAS), J-F Chanut, Lucie Dreano (CCAS), Manuel roche (CCAS), Jean Delcher, Vincent Jarrige, Denis Soulier , Philippe Layac.

Elu représenté : Thibaut Fonteix par Denis Soulier.

CCAS membres nommés présents : Thérèse Robert, Raymond Chancel, Delphine Flamme.

CCAS membre nommé représenté : Florence Chadirac par Thérèse Robert.

Le maire a ouvert la séance à 14h05, désignant Gaëtan Flamme comme secrétaire de séance.

Le budget primitif du CCAS a été présenté. Il s'équilibre à la somme de 3 500€. Il a été adopté à l'unanimité des membres présents (Manuel Roche, arrivé en retard, n'a pas voté).

Les membres nommés du CCAS ont quitté la séance.

Le compte administratif de la commune a été présenté aux conseillers. Il a été approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil a décidé de conserver à sa valeur actuelle le taux d'imposition de la part communale.

En ce qui concerne les subventions accordées par la commune, en l'absence de toute sollicitation de la part des associations méallétoises, le conseil a décidé de reporter la décision à propos du comité des fêtes, des « chemins d'antan » et du club Saint-Georges. L'association des chasseurs (ACCA) se voit octroyer comme à l'accoutumée 300€, 250€ seront versés aux anciens combattants de la commune et 320€ aux Amis de l'église de Méallet. L'association départementale de protection civile recevra 150€ et, suite à la demande de son nouveau président, les anciens combattants AFN de Mauriac recevront 100€.

Pour ce qui est des investissements en matériel, la commune doit prévoir le remplacement de la minipelle indispensable à l'entretien des longueurs de fossé communaux. Le coût assez important que l'achat d'un tel matériel représente, en neuf ou en occasion de bonne qualité, incite le conseil à préconiser l'expérimentation de la solution location à la demande, tout en préservant le matériel actuel pour parer « les imprévus du dimanche et jours fériés ». Bien que le budget prévoie la possibilité d'un achat, la solution location sera explorée.

Entre autres investissements, les fenêtres du gîte donnant sur la cour de la mairie seront remplacées ainsi que la fenêtre de la sacristie, pour un coût global de 3 787,42€ HT, soit 4 544,90€ TTC et trois voies communales empierrées desservant des habitations (Romanange-le-haut, Fialeix, Montirat) seront refaites en enrobé pour une plus grande durabilité (résistance au ruissellement et passages fréquents). La portion de voie communale allant de la bascule au virage sous le bois du Réal sera remise à neuf pour compenser l'usure constatée. Ainsi, suite à l'appel d'offres lancé pour l'ensemble de ces travaux, c'est l'entreprise CROUTE qui les effectuera pour un montant de 97 359,50€ HT, soit 116 831.40€ TTC.

Le budget primitif communal qui s'équilibre en section de fonctionnement à 382 870€ et à 271 722,86€ en section d'investissement, a été validé à l'unanimité.

Le maire a ensuite sollicité l'avis du conseil pour la validation par la commune de l'adhésion à l'agence départementale MAGE qui se propose d'effectuer les contrôles annuels des rejets de la station d'épuration. Le conseil a approuvé le choix de cet opérateur départemental.

Le conseil départemental ayant imposé depuis 2019 une gestion triennale des sollicitations pour subventions, le maire a présenté la version 2022-2024 de cette programmation des demandes de subvention à venir. Elle comporte pour l'année en cours les travaux de voirie présentés ci-avant, prévoit une demande relative à la réfection de la traversée du bourg pour 2023 et réservera pour 2024 la demande relative à la réfection des dernières voies communales empierrées desservant des habitations.

Enfin, le maire a présenté deux devis.

Le premier, récemment actualisé, concerne la mise aux normes incendie de la porte de la chaufferie, pour un prix de 2 783€ HT, soit 3 339,60€ TTC. Le conseil ayant approuvé l'opération, celle-ci pourra être déclenchée.

Le second, reçu avant la flambée des prix du pétrole, est relatif à l'élagage des voies communales entre Ferluc, Lavergne et Sourzac. Le montant évoqué (1 500€ HT, soit 1800 € TTC par jour pendant quatre jours) est important mais inclut le broyage des coupes et l'enlèvement des copeaux. Toutefois, il a été rappelé que l'élagage des arbres est du ressort de leurs propriétaires.

La séance a été levée à 15h30.